

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014**

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 2 juin 2014 à 19H.30 heures.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire suppléant, Sylvain Caron. La directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Christiane Berger est aussi présente.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

**RÉSOLUTION 115-2014 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 116-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points par la directrice générale.

**RÉSOLUTION 117-2014 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014,  
Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté .

**RÉSOLUTION 118-2014 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2014**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2014,  
Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté .

**\*\*\*RENCONTRE AVEC LE SERGENT JOUBERT DE LA SQ**

**Le maire prend son siège à 20h.**

**INDICATEURS DE GESTION**

La directrice générale fait la lecture des indicateurs de gestion.

**RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

**Corporation de développement** : le représentant donne son compte-rendu

**OTJ** : aucune réunion

**Bibliothèque municipale** : aucun point

**Rapport de l'inspecteur en bâtiments** : Permis de rénovation ou construction:  
Laurent Therriault, Béatrice Berger, Jimmy St-Laurent, Georges D'Astous,  
Michael Jolin

**Permis de lotissement** : Christine Berger  
**Certificat d'autorisation**; Réserve Duchénier

**Rapport du directeur des travaux publics** : Ponceau à poser traverse du rang 4 et 5 est, réparation du regard d'égouts sur rue du Campagnard et démolition des bandes de la patinoire

**RÉSOLUTION 119-2014 TRAVERSES DE PIÉTONS**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu que le directeur des travaux publics, exécute les travaux pour créer une traverse de piétons en face de l'école Lavoie, côté ouest et une autre traverse face au bureau de poste et installer la signalisation requise.

**RÉSOLUTION 120-2014 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé de monsieur Pascal D'Astous et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **10,993.69\$**.

**RÉSOLUTION 121-2014 ADOPTION DU RÈGLEMENT 209-2014**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 209-2014 : Règlement ayant pour but d'établir une politique d'embauche et des conditions de travail du personnel cadre et employés municipaux**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'abroger les règlements 62-91, 117-2001 et 171-2010 sur les conditions de travail du personnel, leur recrutement et leur sélection

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 165 du Code Municipal définit les pouvoirs du conseil municipal en matière de traitement de ses employés et fonctionnaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la santé et sécurité au travail protège les dits salariés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les normes du travail garantit les droits fondamentaux à l'ensemble des salariés québécois;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Pascal D'Astous à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 5 mai 2014.

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de la politique est de favoriser les relations de travail harmonieuses prévenant les conflits liés à la mauvaise compréhension du processus d'embauche et des conditions de travail;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Renaud Fortin, **APPUYÉ PAR** madame Julie D'Astous

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil adopte, par la présente, le règlement numéro **209-2014** ayant pour but d'établir une politique d'embauche et des conditions de travail du personnel cadre et employés municipaux

**QUE** le règlement est inscrit aux livres des règlements et est comme s'il était ici au long récit.

**Adopté séance tenante, ce 2<sup>e</sup> jour de juin 2014**

\_\_\_\_\_  
Gilbert Pigeon, maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Berger, dir.générale  
& secrétaire/trésorière

**RÉSOLUTION 122-2014 LOCATION DE TERRAIN POUR PANCARTE PUBLICITAIRE**

**ATTENDU QUE** : la municipalité loue un terrain appartenant à madame Sylvette Lagacé pour afficher des encarts publicitaires au coin de la rue Nicolas-Rioux;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu de payer la location de ce terrain à madame Sylvette Lagacé (150\$).

**RÉSOLUTION 123-2014 PLAN TRIENNAL DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le plan triennal de destination des immeubles de la Commission scolaire des Phares et ce, même si le nombre requis de clientèle n'est pas atteint afin que les enfants du préscolaire puissent fréquenter l'école de leur milieu sans avoir à les transporter dans une municipalité avoisinante.

**RÉSOLUTION 124-2014 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu de nommer monsieur Stéphane Berger, conseiller au siège numéro 3, maire suppléant du 1<sup>e</sup> juillet 2014 au 28 février 2015 et qu'il soit désigné substitut du maire pour siéger à la table du conseil des maires à la MRC de Rimouski-Neigette.

**RÉSOLUTION 125-2014 APPUI À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

ATTENDU QUE : la Corporation de développement relance un événement annuel festif;

ATTENDU QUE : l'OTJ, organisme qui assure la gestion des loisirs et de la salle communautaire, déclare un besoin en regard du mobilier;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que le conseil appuie la demande d'aide financière de la corporation de développement auprès du pacte rural au montant de 12,000\$ qui servira à l'organisation du Festival de la p'tite campagne et pour l'achat de mobilier pour la salle communautaire.

**RÉSOLUTION 126-2014 MONTANT FORFAITAIRE POUR L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE ET DE LA COUR DE L'ÉGLISE**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu d'embaucher madame Odette Berger pour l'exécution des travaux d'entretien du cimetière et de la cour de l'église pour l'année 2014 et lui verser un montant forfaitaire de 1,650\$.

**RÉSOLUTION 127-2014 FACTURATION POUR COLLECTE DES GROS REBUTS**

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Fernand Caron et adopté à l'unanimité de facturer l'APSSRR, organisme qui gère la pourvoirie Nicolas Rioux, pour un montant de 125\$ pour la collecte des gros rebuts.

**RÉSOLUTION 128-2014 FAUCHAGE DES CHEMINS**

Il est proposé par madame Julie D'astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le fauchage des accotements des chemins municipaux par la ferme Masika inc. de Saint-Mathieu et demande de procéder avant le 15 juillet.

**RÉSOLUTION 129-2014 CONGRÈS DE LA FQM**

Il est proposé par madame Julie D'Astous appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu que le conseil municipal autorise l'inscription du maire au congrès au coût de 650\$ **excluant les taxes**.

**RÉSOLUTION 130-2014 DON À LA FABRIQUE DE ST-EUGÈNE**

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu de payer la facture pour un léger goûter, jusqu'à concurrence d'un montant de 100\$ à la Fabrique de St-Eugène, donné en l'honneur du 30<sup>e</sup> anniversaire de vie sacerdotale de monsieur Melançon, curé à St-Eugène.

**RÉSOLUTION 131-2014 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Sylvain Caron, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité à 23h.58.

Je, Gilbert Pigeon, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Gilbert Pigeon, maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Berger  
Dir.gén.& sec.-trés